



11^{ème} Rencontre Nationale

Des Assistants de Régulation Médicale des SAMU – Centre 15

PROGRAMME RNARM 2022 (*)

Pour la 11^{ème} édition de ses journées de Rencontre Nationale des Assistants de Régulation Médicale l'association professionnelle vous propose d'aborder ensemble des thématiques diverses, l'actualité de la profession et aussi partager nos expériences professionnelles.

L'ARM, premier interlocuteur des appelants a pour mission de qualifier les appels reçus au sein des CRRA et les orienter vers les médecins régulateurs urgentistes (AMU) et libéraux (PDSA) afin de déterminer la réponse la plus adaptée, tout en assurant l'engagement et le suivi des moyens déterminés et des décisions prises.

VANNES

I F P S : campus Tohannic de l'Université Bretagne Sud

Mardi 10 mai :

- 13h30 - 14h00 : Accueil des participants
- 14h00 - 14h30 : ouverture de la 11 RNARM
DG et UNARM
- 14h00 - 16h30 : **« L'impact du stress en régulation ».**
Dr Bertrand Boulanger : Dr Aliénor Grospiron
- 17h00 : Clôture de la journée
- 18h00 : Visite du SAMU du MORBIHAN (sera confirmée ultérieurement)

L'association pourra proposer un repas en commun à la suite de la visite du samu, il vous sera demandé une participation de 15.00 euros par personne

Mercredi 11 mai :

- 08h30 - 9h00 : Accueil des participants
- 09h00 - 10h15 : **Présentation SAS 29 (*)**
- 10h30 - 12h45 : **Présentation SAS 35 (*)**
- 12h00 - 13h00 : Repas en commun pris sur place
- 13h00 - 16h30 : ACTUALITE 1 : La certification des ARM en poste (*)
ACTUALITE 2 : les effectifs d'ARM
ACTUALITE 3 : La « filière soins » de la FPH pour les ARM
ACTUALITE 4 : Le Groupe de travail SFMU "Référentiel métier superviseur" (*)
- 17h00 : CLOTURE

Pour vous inscrire : Association TransFaire 9 rue Jean Daudin 75015 Paris • 01 53 69 08 80 • info@transfaire.org

Informations et bulletin d'inscription sur www.unarm.fr et www.transfaire.org

(*) programme et intervenant pouvant être modifié en fonction de l'actualité



U.N.A.R.M – FORMATION
Bat A le Chloris, 13 Bd du Redon 13009 Marseille
Tél : 07.82.57.73.72 Fax : 09.72.25.37.98

Courriel : organisme.formation@unarm.fr Site : www.unarm.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 93.13.14261.13, auprès du Préfet de Région de PACA,
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

SIRET N° : 751 704 396 00025
DATADOCK N° : 0028522

TransFaire
Organisme de Développement Professionnel Continu



11eme Rencontre Nationale

des Assistants de Régulation Médicale des SAMU - Centre 15.

VANNES

Le mardi 10 et mercredi 11 MAI 2022

Pour s'inscrire : Association TransFaire

9 rue Jean Daudin 75015 Paris • 01 53 69 08 80 • info@transfaire.org • www.transfaire.org

Nom :

Prénom :

SAMU :

Fonction :

Email* :

Téléphone :

*Indispensable - confirmation et infos pratiques vous sont adressées par mail

Je suis pris en charge par la Formation Continue (ou autre)

J'ai effectué ma demande de prise en charge auprès de mon encadrement et/ou du service de formation

Tarif* : **180.00 €** (Cent quatre-vingts euros)

Coordonnées du service de Formation Continue (ou autre) pour établir la convention de stage :

Nom du responsable :

Établissement - Adresse.....

Tél : e-mail :@.....

Dès réception de votre inscription par le service formation nous adressons une convention de formation.

Je ne suis pas pris en charge par la Formation Continue (ou autre)

Tarif* : **180.00 €** (Cent quatre-vingts euros)

*Je m'engage à régler directement par chèque ou par virement à l'ordre de **Transfaire***

IBAN : FR76 3006 6100 6100 0106 4070 197 – BIC : CMCIFRPP

Élèves des Centres de Formation des Assistants de Régulation Médicale

Tarif* : **60.00 €** (Soixante euros)

L'inscription devient définitive à réception de la convention ou du paiement pour les inscriptions individuelles

*Tarif TTC (hors frais de transport, d'hébergement et de repas).

Date :

Signature :

9 rue Jean Daudin - 75015 Paris
Tél. : 01 53 69 08 80
email : info@transfaire.org - WWW.TRANSFAIRE.ORG



Enregistré sous le numéro d'activité : 11 75 25 48 375 auprès de la DIRRECTE IDF - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.